



Beauvoir-sur-Mer, le 12 Juillet 2022

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 12 JUILLET 2022

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

EAU – Engagement de la tranche optionnelle du marché attribué à SCE « Elaboration d'un programme pluriannuel d'action CT EAU 2023-2028 - Baie de Bourgneuf »

EAU – Demande d'une subvention pour le suivi de la qualité de l'eau auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

La Directrice,
Mickaëlle ROUSSELEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

SEANCE DU 12 JUILLET 2022
Date de convocation : 06 juillet 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le **18 JUIL. 2022**
ID : 085-200088771-20220713-2022_D019_EAU-DE

Délibération n°2022_D019_EAU

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 06 juillet 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul suppléé par LAUNAY Véronique, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau), SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- PEROYS Bernard donne pouvoir à BATARD Yves (4^{ème} VP)

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GABORIT Fabien, ROUSSEAU Sébastien

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : CAUDAL Claude (1^{er} VP)

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	15	6	1	16

OBJET :

EAU – Engagement de la tranche optionnelle du marché attribué à SCE « Elaboration d'un programme pluriannuel d'action CT EAU 2023-2028 - Baie de Bourgneuf »

Les contrats de mise en œuvre du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf (Contrat territorial-CT, Contrat Régional de Bassin Versant) sont arrivés à échéance fin 2021 et l'Agence de l'Eau demande que l'évaluation de ces outils, la définition d'une stratégie territoriale et le cas échéant d'un nouveau programme d'actions soient réalisés par la structure porteuse de ces outils contractuels, le SMBB.

Le 29 juin 2021, le Comité syndical du SMBB a attribué ce marché d'études au bureau d'études SCE, qui s'organise de la manière suivante :

TRANCHE FERME

1. évaluer les contrats déployés entre 2015 et 2021 sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf,
2. actualiser le diagnostic territorial,
3. élaborer la stratégie territoriale sur 6 ans,

TRANCHE OPTIONNELLE

4. définir le programme pluriannuel d'actions du futur Contrat Eau 2023-2028.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du marais breton et bassin versant de la Baie de Bourgneuf, chargée du pilotage de cette étude, a validé la tranche ferme lors de sa séance du 22 juin 2022 et acté la stratégie territoriale proposée. Les principaux éléments sont présentés au Comité syndical.

Etant donné que la stratégie vise l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions sur 2023-2028, il est proposé d'engager la tranche optionnelle du marché, dans lequel 3 options étaient proposées par SCE en fonction du linéaire à prospecter (1^{er} cas : 100 km – montant 72 022,50 € HT, 2^{ème} cas 150 km – montant 80 671,50 € HT et 3^{ème} cas : 200 km – 90 058,50 € HT). Après consultation des maîtrises d'ouvrage potentiellement concernées par la stratégie, 150 kms seraient à prospecter, soit l'équivalent de l'option 2. En termes de financement, le SMBB a reçu la notification de deux accords de subvention de l'Agence de l'Eau : le 16 juin 2021 pour la tranche ferme et le 15 décembre 2021 pour la tranche optionnelle (montant éligible 108 100 € TTC, subvention de 86 480 €).

Enfin, il est attendu par le bureau d'études un programme d'actions détaillé d'ici la fin de cette année. Les délais sont serrés et il n'est pas exclu que ce linéaire évolue notamment sur la partie sud du territoire. Aussi pour ne pas perdre de temps, il est proposé de donner pouvoir au Président la possibilité de notifier un ordre de service complémentaire dans la limite du 3^{ème} cas (200 km) et de la subvention accordée.

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2021_D018_EAU du 29 juin 2021 du SMBB relative à l'attribution à SCE du marché « Evaluation des outils contractuels 2015-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions 2023-2028 » ;

Vu la délibération n°2022_D011_FIN du 22 mars 2022 du SMBB relative au vote du budget primitif ;

Vu l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 22 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide d'engager la tranche optionnelle du marché « Elaboration d'un programme pluriannuel d'actions 2023-2028 » auprès de SCE pour un montant de 80 671,50 € HT soit 96 805,80 € TTC ;
- Autorise le Président le cas échéant de signer un ordre de service complémentaire au marché si des prospections supplémentaires s'avèrent nécessaires et ce dans la limite de 108 100 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 12 JUILLET 2022
Date de convocation : 06 juillet 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le **18 JUL. 2022** SLO
ID : 085-200088771-20220713-2022_D020_EAU-DE

Délibération n°2022_D020_EAU

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 juillet à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 06 juillet 2022.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : BATARD Yves (4^{ème} VP), CAUDAL Claude (1^{er} VP), COESLIER Catherine (3^{ème} VP), GODEFROY Rosiane (2^{ème} VP)
- Délégués : De BONNAFOS Patrice, BUTON Didier, CHARRIER Miguel, GISBERT Thomas, GRONDIN Raoul suppléé par LAUNAY Véronique, HUGUES Claire, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau), SIGWALT Richard

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- PEROYS Bernard donne pouvoir à BATARD Yves (4^{ème} VP)

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, CARRARA Patricia, DENIS Pascal, FERRER Jean-Bernard, GABORIT Fabien, ROUSSEAU Sébastien

ELU SECRETAIRE DE SEANCE : CAUDAL Claude (1^{er} VP)

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
22	15	6	1	16

OBJET : EAU – Demande d'une subvention pour le suivi de la qualité de l'eau auprès du Conseil régional des Pays de la Loire

En tant que structure porteuse du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf et des contrats de mise en œuvre du SAGE, le SMBB a pour missions statutaires notamment de réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles (disposition n°41 du SAGE et outil d'évaluation du SAGE et des contrats) sur le bocage, le marais et le littoral.

En 2022, cette action a été reconduite et ce suivi porte sur des analyses physico-chimiques (y compris pesticides) et bactériologiques ainsi que des indices biologiques.

Dans le cadre de l'avenant 2022 au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2019-2021, il est possible de solliciter une subvention de 12 000€ pour un montant éligible de 63 000 € de suivi de la qualité de l'eau superficielle. Il est proposé de solliciter cette subvention prévue au budget.

Le Comité syndical,

Vu les statuts du SMBB précisant les compétences en termes du suivi de la qualité des eaux ;

Vu l'avenant modificatif du Contrat régional de Bassin Versant Baie de Bourgneuf signé le 17 juin 2021 ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le **18 JUIL. 2022** SLO

ID : 085-200088771-20220713-2022_D020_EAU-DE

Vu la délibération n°2022_D011_FIN du 22 mars 2022 du SMBB relative au vote du budget primitif ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Demande à Monsieur le Président de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire prévue à l'avenant au CRBV 2019-2021 pour le suivi de la qualité des eaux superficielles en 2022 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

